



AVIS D'ADJUDICATION

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière d'Oran lance une **adjudication** pour la vente de **16 locaux commerciaux** au plus offrant par soumissions qui se situent dans la cité des **150/500 logements LPA – pole urbain AHMED ZABANA**

Prix d'ouverture	surface	étage	Num du local	bat	Num d'ordre
8 685 000,00	57,90	RDC	1	A	01
18 246 000,00	121,64	RDC	2		02
4 709 700,00	52,33	RDC	3		03
5 971 500,00	66,35	RDC	4		04
8 614 500,00	57,43	RDC	1	B	05
5 080 500,00	33,87	RDC	2		06
5 080 500,00	33,87	RDC	3		07
8 614 500,00	57,43	RDC	4		08
7 527 000,00	57,90	RDC	1	C	09
18 246 000,00	121,64	RDC	2		10
7 849 500,00	52,33	RDC	3		11
9 952 500,00	66,35	RDC	4		12
7 527 000,00	57,90	RDC	1	D	13
15 813 200,00	121,64	RDC	2		14
3 663 100,00	52,33	RDC	3		15
4 644 500,00	66,35	RDC	4		16

- Les personnes physiques ou morales intéressées par cette annonce peuvent visiter les locaux commerciaux et retirer le cahier des charges à la Direction Générale de l'Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière de la wilaya d'Oran, située au 08 Place Boudali Hasni Sidi El houari, au rez-de-chaussée (bureau N°74) contre paiement de la somme de **4000,00DA** représentant les frais de reproduction (Non remboursable).

- Les soumissionnaires doivent déposer un **chèque certifié** par la banque d'un montant de **1 000 000.00 DA** représentant la caution pour chaque local au profit de l'**OPGI D'ORAN**
- Le chèque certifié doit être déposé au bureau du chef département des finances et de comptabilité contre un récépissé pour le retrait d'un cahier de charge
- La date limite de dépôt des soumissions est fixée à **quinze (15) jours** après la date de la première parution de l'annonce dans les quotidiens nationaux avant **12h00**, et les offres seront ouvertes et évaluées à la même date à **14H00** heure au niveau du lieu qui sera indiqué ultérieurement.
- il n'est pas permis de déposer le chèque ni d'acheter le cahier des charges le dernier jour fixé pour le dépôt des plis . Tout dépôt effectué le dernier jour après l'expiration du délai imparti sera considéré comme irrecevable et rejeté .